



Quand le groupe automobile le plus riche au monde menace d'envoyer les huissiers pour exiger 5 238 euros de la CGT !

Les vœux du directeur.

Rien de nouveau, rien à commenter. Sinon que les investissements pour un nouveau véhicule pourront rapporter de nouveaux milliards aux actionnaires. Tant mieux si quelques centaines de travailleurs au chômage trouvent un emploi ici. Tant mieux... sauf pour tous ceux que les horaires, les cadences et les conditions de travail vont bousiller en quelques mois !

La réalité sur les embauches en CDI.

Lors de la réunion de CE, mardi 23 janvier, la direction a présenté les chiffres des effectifs : En décembre 2017, nous étions 2931 en CDI. En mai 2017, nous étions 2935... et en janvier 2009, nous étions 3189 : il y a les annonces d'embauches pour la publicité... et la réalité des licenciements chez TMMF.

La direction de Toyota Onnaing réclame 5 238 € à la CGT Toyota, et menace d'envoyer les huissiers !

En 2014, de nombreux travailleurs en équipe de nuit protestaient à juste raison que TMMF ne payait pas les majorations de nuit sur la totalité des 7h05 de travail les dimanches et les jours fériés.

Ces majorations sont pourtant prévues dans la convention collective.

La CGT Toyota avait alors entamé des démarches juridiques pour appuyer les salariés de l'équipe de nuit. Dans un courrier du 8 septembre 2014 que nous avons publié par tract, l'inspection du travail nous donnait raison.

La direction n'a pas voulu se conformer au courrier de l'inspection du travail. A défaut de mobilisation suffisante dans les ateliers, la CGT Toyota a alors déposé un dossier collectif devant le TGI de Valenciennes. Nous avons perdu tant la justice n'est pas faite pour les travailleurs. Nous avons fait appel et fini par gagner ! Toyota avait l'obligation d'appliquer la convention collective...

TMMF a trouvé quelques délégués en 2016 pour signer une autorisation interne à ne pas appliquer la convention collective et a fait appel en Cour de Cassation. Comme très souvent, c'est le point de vue des patrons qui a gagné, dans un jugement incompréhensible et sans recours, et la CGT Toyota a condamnée à verser 5 238 euros à Toyota.

Dans ce dossier collectif concernant tous les salariés de nuit chez TMMF, c'est avec l'argent des cotisations des syndiqués CGT de Toyota que nous avons payé tous les frais d'avocat et de procédures.

Toyota, qui a annoncé 8 milliards d'euros de bénéfice net en 6 mois, réclame à notre syndicat les 5 238 euros qu'il n'a pas, et menace de nous envoyer les huissiers !

Nous lançons une souscription financière de solidarité pour pouvoir régler cette somme.

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
 Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
 J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
 Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
 Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)
 Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)
 Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)

ou par mail : cgt.toyota@live.fr

